Nations Unies A/HRC/27/L.43

Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Bahreïn*, Chine, Cuba, Égypte*, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/27/L.24

27/…
Champ d'action de la société civile

Remplacer le paragraphe 15 par le libellé suivant:

15. *Prie* le Haut-Commissaire d'établir un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements pour ce qui est de créer et de maintenir un contexte favorable pour la société civile en se fondant sur l'avis des États, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, des organes conventionnels, des organismes et des institutions compétents des Nations Unies, des mécanismes régionaux des droits de l'homme, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile et d'autres parties prenantes, et de présenter le recueil au Conseil à sa trente-deuxième session.

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.14-17247 (F) 250914 250914

Merci de recycler